SION

Remarques importantes

Si vous votez par correspondance (envoi postal **ou** dépôt à l'urne, rue de Lausanne 23) :

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inobservation des points ci-dessous entraîne la nullité de votre vote. Merci par conséquent de veiller à:

- signer la feuille de réexpédition que vous avez reçue dans cette enveloppe;

> **Les citoyennes et citoyens qui votent par correspondance ne doivent plus coller leur étiquette autocollante personnelle sur la feuille de réexpédition. L'étiquette autocollante est purement et simplement supprimée.**

- n'utiliser pour votre envoi de retour que l'enveloppe officielle de transmission, celle-là même dans laquelle vous avez reçu le présent courrier;

- mettre dans l'enveloppe de transmission l'enveloppe/les enveloppes de vote concernant uniquement votre vote, enveloppe(s) dans laquelle/lesquelles vous aurez glissé votre/vos bulletins de vote;

- poster suffisamment tôt votre envoi si vous votez par correspondance via la poste de manière à ce que celui-ci parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17 h (heure limite) et veiller à l'affranchir correctement, tout envoi insuffisamment affranchi étant refusé.

Si vous souhaitez déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne installée et scellée au guichet, à la rue de Lausanne 23, cela est possible dès le lundi qui suit la réception du matériel de vote dans votre boîte aux lettres. Le guichet est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Si vous votez au bureau de vote du Casino (dimanche du scrutin de 9h00 à 12h00) :

Vous pourrez voter au bureau de vote du Casino, rue du Grand-Pont, sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui mis à disposition dans les isoloirs.

La Chancellerie